

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Catherine Moureaux, *Présidente du Conseil* ;
Abdellah Achaoui, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberrri, Jamel Azaoum,
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Jamal Ikazban, Paulette Piquard, Ahmed El Khannouss, Danielle Evraud, Dirk De Block, Ann
Gilles-Goris, Tania Dekens, Hassan Ouassari, Hind Addi, Mohamed Daif, Saliha Raiss, Mohamed
El Bouazzati, Khalil Boufraquech, Luc Vancauwenberge, Laurent Mutambayi, Lactitia
KALIMBIRIRO NSIMIRE, Pascal Paul Duquesne, Rajae Maouane, Théophile Emile Taelemans,
Didier Fabien Willy Milis, Abdallah Kanfaoui, Taoufik Hamzaoui, *Conseillers communaux* ;
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;
Michel Eylenbosch, Leonidas Papadiz, Hicham Chakir, Carine Liekendael, Yassine Akki, Rachid
Mahdaoui, Mohammed EL BOUZIDI, Mohamed Amine Akrouh, Joke Vandenbempt, Khadija
Zamouri, Emre Sumlu, Rachid Ben Salah, Patrick Bacart, *Conseillers communaux* ;
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint.*

Séance du 22.12.21

#Objet : Taxes communales - Taxe additionnelle au précompte immobilier - Renouvellement pour 2022. #

Séance publique

Finances

LE CONSEIL,

Vu le Code des Impôts sur les revenus 1992, notamment l'article 464, 1° ;

Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles 117 et 260 ;

Vu sa délibération du 23 décembre 2020, arrêtant le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2021 ;

Considérant que l'objectif poursuivi par la présente taxe est de procurer à la commune de Molenbeek-Saint-Jean les moyens financiers nécessaires à ses missions et aux politiques qu'elle entend mener, ainsi que d'assurer son équilibre financier ;

Vu la situation financière de la Commune ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique :

Il sera perçu pour l'exercice 2022, au profit de la commune TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE (3350) centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Expédition de la présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle.

31 votants : 22 votes positifs, 4 votes négatifs, 5 abstentions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Marijke Aelbrecht

La Présidente du Conseil,
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 28 décembre 2021

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux

**Marijke
Aelbrecht
(Signature)**

Digitally signed by
Marijke Aelbrecht
December 29, 2021 1:54
PM
Read and approved

**Catherine
Moureaux
(Signature)**

Digitally signed by
Catherine Moureaux
December 28, 2021 4:12
PM
Read and approved